

Le coup du siècle : un hold-up de 100 milliards !

C'est le montant que le gouvernement envisage de ponctionner sur l'épargne populaire des Français pour porter secours aux établissements bancaires en difficulté à cause de leur exposition imprudente aux *subprimes* américains et de leurs opérations financières spéculatives – LBO en tête ! – déconnectées de l'économie réelle.

Sur l'injonction de la Commission Européenne saisie par un consortium bancaire privé, le Président de la République, plus prompt à dénoncer les méfaits du capitalisme financier sur l'avenir de l'outil industriel national qu'à défendre l'épargne populaire et le pouvoir d'achat des Français, a confié à Christine Lagarde le soin de présenter un projet de loi dit de "modernisation de l'économie" qui prévoit notamment le transfert de plus de 100 milliards d'Euros d'épargne populaire garantie par l'Etat, au profit des banques commerciales.

La privatisation du système, unique dans le monde, de collecte d'épargne populaire par le Livret A (détenu par plus de 46 millions de nos concitoyens) va permettre aux banques commerciales de récupérer près de 50 % des fonds, sans aucun contrôle ni obligation de service public !

Par cette opération, le gouvernement répond favorablement au lobby bancaire de mettre la main sur cette manne financière, et participe simultanément à la tentative de sauvegarde du système financier spéculatif, au détriment de l'intérêt général et des besoins du pays.

Car la centralisation actuelle totale des fonds du Livret A auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) garantit un emploi public de ces ressources au service de la collectivité nationale, par le financement de logements sociaux, du renouvellement urbain, des infrastructures et de la politique de la ville. En effet, La CDC est le seul établissement public placé sous la tutelle du Parlement (les autres établissements publics dépendant du pouvoir exécutif des ministères), constituant le dernier rempart financier public contre la marchandisation mondialisée des services publics et de l'intérêt général.

Et au lieu d'en faire un modèle dans le développement économique des territoires et des bassins d'emplois, depuis le fameux Bloch-Lainé qui avait répondu "présent" à l'appel de l'abbé Pierre en finançant massivement des logements sociaux sur les fonds propres de la Caisse des dépôts et consignations, ses Directeurs successifs se sont engagés dans la voie d'une privatisation de cet outil public et dans la réalisation d'opérations financières spéculatives comme les LBO, contribuant ainsi à la banalisation de cette institution publique plutôt que de promouvoir l'exception française.

Il est aujourd'hui, plus que jamais, indispensable de restaurer la confiance des Français : la Caisse des dépôts et consignations, historiquement placée sous le sceau de la "Foi Publique" (sa devise) et sous la garantie de la représentation nationale (le Parlement : Assemblée Nationale et Sénat), doit se voir renforcer et conforter dans son rôle unique pour l'intérêt général et la satisfaction des besoins de la population, au cœur d'un pôle financier public au service de tous.

Au lieu de cela, la ministre de l'économie va ponctionner l'épargne populaire au profit de ses amis banquiers, renouant ainsi avec ses anciennes fonctions d'avocat conseil notamment au sein de la banque hollandaise ING au cœur du consortium bancaire ayant engagé le recours à Bruxelles contre le Livret A...et dont une filiale a conseillé la Caisse des dépôts dans son LBO sur Quick au profit du milliardaire belge Albert Frère.

Collectif LBO – 18, rue d'Alembert – 92 190 MEUDON

N° SIRET 491 766 556 00014 – APE 913 E

<http://www.collectif-lbo.org>

Contact : Philippe Matzkowski - 06.19.51.27.62 - pmatzkowski@yahoo.fr